



Malgré toutes les mesures prises par la Mairie concernant les déjections canines (arrêté municipal, achat de panneaux et divers rappels à la loi), celles-ci ne sont toujours pas ramassées.

Par conséquent nous vous informons que l'entretien des trottoirs enherbés concernant :

- ✚ La fin de la Rue des Templiers (du 44 au 79),
- ✚ La Rue du Brandon
- ✚ La Rue du Saussoye
- ✚ La Rue des fossés

Ne seront plus entretenus jusqu'à nouvel ordre par l'agent communal. En effet, celui-ci n'a pas à subir les désagréments de ces dépôts sauvages lorsqu'il passe le rotofil.

Force est de constater que **ce n'est pas le chien qui est sale, c'est le maître !**

Quand les riverains concernés (propriétaires desdits canidés) redeviendront des personnes responsables, la Mairie envisagera de nouveau l'entretien des trottoirs concernés.

Merci de votre compréhension.